

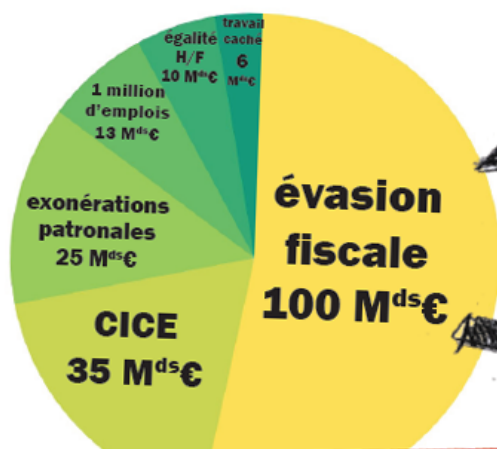
QUELLES PROPOSITIONS DE LA CGT ?

Le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) dément les prévisions catastrophistes en matière de déficit des régimes de retraite : la part des retraites dans le PIB serait quasiment stable sur l'ensemble de la période, avec une part des retraites de 14,2 % en 2050 et de 13,7 % en 2070 (contre 13,8 % du PIB en 2021). Pour le gouvernement, la baisse des retraites doit permettre de contenir la croissance des besoins due à l'augmentation de la part des retraités par rapport aux actifs. L'objectif recherché par le Gouvernement et le patronat est donc bien de baisser le niveau des retraites par répartition pour ouvrir la voie au développement de l'épargne-retraite donc de la capitalisation.

Nous proposons un autre projet, financé, crédible, assis sur la cotisation sociale : rappelons que 57 % des ménages sont non-imposables sur le revenu du fait d'un salaire trop faible, alors que 100 % des travailleur-euses paient des cotisations sociales.

- ▶ Départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)
- ▶ Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé
- ▶ Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donné la trajectoire de leur rémunération
- ▶ Prise en compte des années d'études
- ▶ Concernant la pénibilité ; prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métier
- ▶ Taux de remplacement minimum de 75 %. Dans tous les cas, pas de pension inférieure au SMIC CGT (2 000 € bruts) quel que soit le régime de retraite.
- ▶ Cela inclut également les agriculteurs et pose la question de la juste rémunération de leur travail

Notre système actuel de retraite par répartition fonctionne ! Améliorons le avec une réelle répartition des richesses !



Il suffit de nous réappropriier les centaines de milliards qui sont détournés chaque année en dividendes, exonérations et autres cadeaux fiscaux par les riches !

Pour rappel, le budget annuel des retraites est de 310 Milliards d'€.

Si en plus on taxe les revenus financiers, il y a largement assez d'argent pour financer nos revendications :

DES PROPOSITIONS RÉALISTES :

- ▶ Nos propositions rapporteraient une somme de l'ordre de 70 milliards € par an pour la Sécurité Sociale ; de quoi largement stabiliser notre système de retraite
- ▶ Un retour au partage de la valeur ajoutée de 1982 (part du travail de 73,5 % contre 66,5 % aujourd'hui) représenterait aujourd'hui un transfert du capital au travail de 85 milliards d'€. Nos propositions sont donc largement finançables.

DEUX PROJETS DE SOCIÉTÉ QUI S'OPPOSENT :

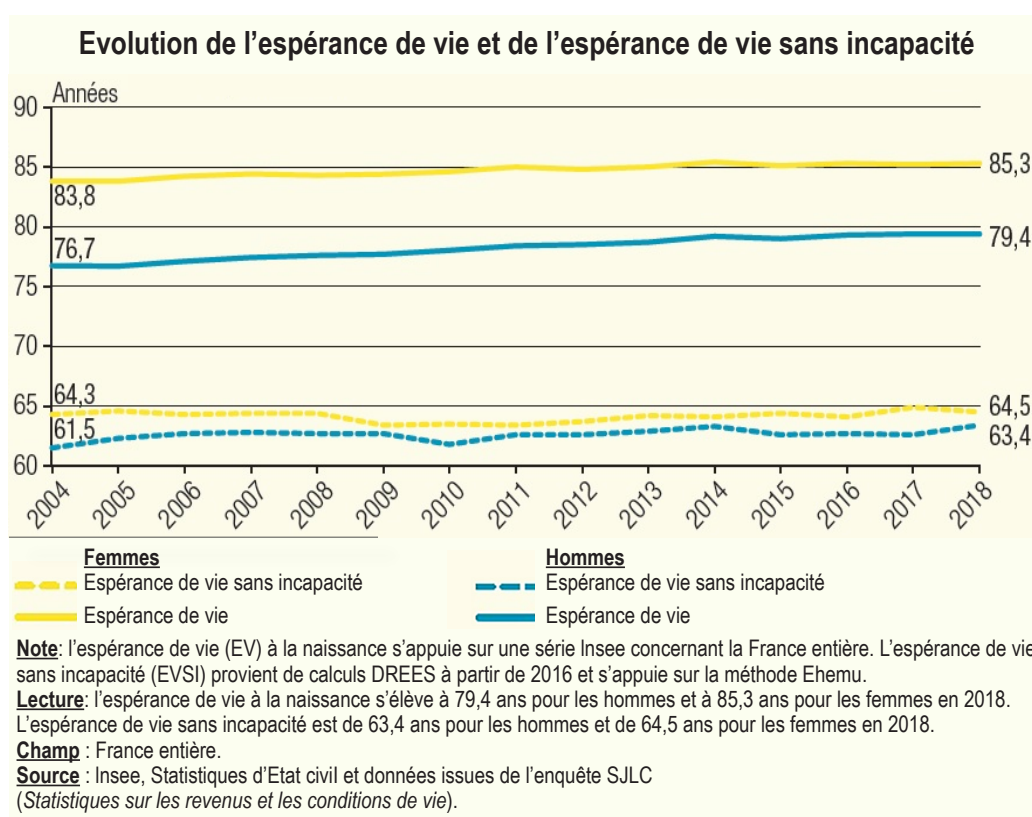
1. Celui du gouvernement, budgétairement inique et qui ouvre la voie à la capitalisation et au renforcement des inégalités
2. Le nôtre, finançable, crédible, et résolument tourné vers la cotisation et la répartition pour améliorer et renforcer le système actuel

POURQUOI LA CGT DEMANDE LA RETRAITE À 60 ANS ?

Nous vivons plus vieux et il nous faudrait travailler plus longtemps pour compenser l'augmentation de la durée de vie passée à la retraite et la charge financière que cela fait peser sur le système de santé ? C'est faux : **l'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite. Vivre plus vieux va dans le sens de l'histoire, c'est la logique du progrès social.** Notre système de protection sociale a permis d'allonger notre espérance de vie. Notre système de retraite solidaire explique que le taux de pauvreté des retraités en France est très inférieur à celui dans les autres pays européens.

PRENDRE SA RETRAITE À 60 ANS, C'EST CONSERVER SA SANTÉ !

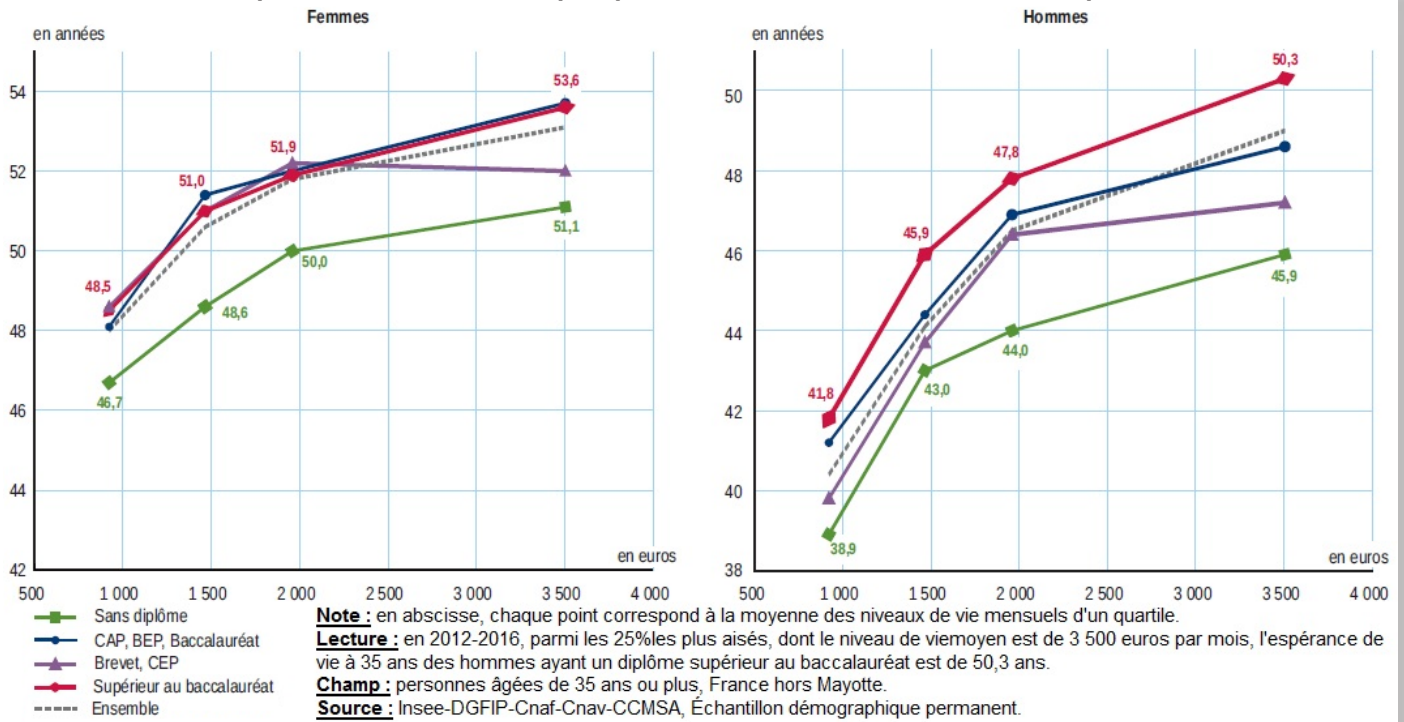
L'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité physique ou mentale, stagne autour de 64-65 ans. Repousser ne serait-ce que d'un an l'âge légal de départ à la retraite augmenterait le nombre de travailleurs qui partiraient en mauvaise santé, y compris pour ceux bénéficiant d'un départ anticipé. **Repousser l'âge légal de départ à 64 ans est très injuste au regard de la différence d'espérance de vie entre les plus riches et les plus pauvres, qui peut atteindre treize années !**



REPOUSSER L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À 64 ANS EST TRÈS INJUSTE AU REGARD DE LA DIFFÉRENCE D'ESPÉRANCE DE VIE ENTRE LES PLUS RICHES ET LES PLUS PAUVRES, QUI PEUT ATTEINDRE TREIZE ANNÉES !

À niveau de diplôme donné, l'espérance de vie augmente aussi avec le niveau de vie, pour les hommes comme pour les femmes. Le rôle protecteur de la prise de retraite est très prononcé parmi les personnes dont le travail a été éprouvant, chez les hommes et les femmes. Pour les personnes confrontées à des contraintes physiques, la retraite améliore principalement la santé générale, tandis que pour les personnes ayant subi des contraintes psychosociales, elle diminue plus sensiblement l'anxiété et la dépression. Les effets bénéfiques les plus visibles de la retraite sont observés dans la population masculine non diplômée et exposée à des contraintes physiques. » (Source : « Enquête santé et itinéraire professionnel »).

Épérance de vie à 35 ans par quartile de niveau de vie mensuel et diplôme



Seulement 52 % des salariés de plus de 60 ans sont aujourd'hui en emploi. Plus de 20 % des salariés en 2021, dont beaucoup de femmes sont ni en emploi ni en retraite et bascule vers les minima sociaux avant de partir en retraite. Ces populations sont plus exposées à la précarité du travail.

Repousser l'âge de départ, c'est payer moins de pensions, mais aussi plus d'allocations chômage et d'indemnités d'invalidité. C'est appauvrir davantage les seniors.

Il y a une accélération de l'inactivité et des périodes du chômage après 55 ans.